



COMPTRE RENDU DE LA COMMISSION EAU
Réunion du 17 décembre 2009 à Oloron-Sainte-Marie
9h30 – 13h00

Personnalités présentes :

Monsieur René ROSE, président de séance de la Commission « Eau », président de la communauté de communes de la vallée d'Aspe
Monsieur Georges AZAVANT, conseiller général du canton d'Argelès-Gazost, président du Contrat de Rivière de Pau
Monsieur Jean BOURDAA, maire de Léas-Athas
Monsieur Jean CAPERAN, président de l'Observatoire de l'Eau du bassin de l'Adour à Pau
Monsieur Claude CHARDENAS, directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
Monsieur Jacques DUCOS, administrateur et membre du bureau du PNP, président de la Fédération de Pêche 65
Monsieur Benoit LICHE, responsable de la qualité de l'eau à la DDEA 65
Monsieur Sébastien LONGARES, SHEM 65
Monsieur Guillaume BARRANCO, chargé de mission Pêche Conseil général 64
Monsieur Jean-François REGNIER, Président de l'APPMA de Laruns
Monsieur Fabrice MASSEBOEUF, Fédération de Pêche 64
Madame Cécile BEDEL, agence régionale pour l'Environnement à Toulouse (ARPE)
Monsieur Louis PEDEBIDOU président de l'APPMA vallée d'Aspe
Madame Michèle PERRONI, Association Migradour à Pau
Monsieur Charles PUJOS, délégué Sud-Ouest (Aquitaine-Midi-Pyrénées) de l'ONEMA
Monsieur Nicolas ROBIN, DDEA 64
Monsieur Michel RODES, Président de la SEPANSO Béarn
Madame Hélène SAZATORNIL, chargée de mission au Syndicat Mixte pour le Développement Rural (SMDRA), Lourdes
Monsieur André VILLEMUR, délégué eau-environnement au niveau de l'Adour et des gaves pour EDF (Unité de Production Sud-Ouest)
Mademoiselle Audrey BUTTIFANT, chargée de mission Charte du PNP
Philippe LLANES, garde du PNP à Cauterets
Monsieur Patrick NUQUES, chef de secteur PNP en vallée d'Aspe
Monsieur Philippe OSPITAL, directeur adjoint du PNP
Monsieur Dominique OULIEU, chef du secteur du PNP en vallée d'Aure
Madame Mélina ROTH, chargée de mission eau et forêts du PNP
Madame Françoise ARROSERES, assistante du PNP à Oloron

Personnalités excusées :

Monsieur Alain RIVIERE, vice président de la communauté de communes de la Haute Vallée d'Aure
Monsieur le Directeur régional de l'Environnement - Aquitaine
Monsieur Philippe BARAN, responsable du pôle hydraulique, ONEMA GHAAPE
Monsieur le Directeur, SMEAG - EPTB

Monsieur René ROSE, président de la séance, ouvre la séance à 9h15 en remerciant les nombreuses personnalités pour leur participation au groupe de travail. Le Président de séance a rappelé que la charte du parc national devait être un document partagé par tous. Il a souhaité que ce document, soit un projet commun de territoire, issu d'une démarche participative, reflétant les préoccupations de chacun dans les différentes thématiques qui sont abordées.

De plus, pour lui, la charte doit donner un cadre, une ambition partagée et une cohérence aux politiques locales de protection, d'aménagement et de développement.

Enfin, il a précisé le programme de la réunion.

Tour de table :

Un tour de table est effectué afin que chacun se présente et puisse exposer ses attentes vis-à-vis de la démarche d'élaboration de la charte en général et en particulier sur la thématique « Eau » sur le territoire du Parc national des Pyrénées.

Il ressort de ce tour de table :

- La nécessité de prendre en compte la vie des hommes dans les vallées et le devenir des gaves ;
- La nécessité de disposer de la donnée qui peut être trouvée auprès de l'observatoire de l'eau du bassin de l'Adour sous forme d'éléments de synthèse des usages de l'eau et de la ressource ;
- Un souci de protection du milieu aquatique et de gestion de la qualité ;
- Une inquiétude sur le non classement de certaines rivières (réservoir piscicole) dans les Pyrénées Atlantiques ;
- Une volonté de développer une politique de massif ;
- Le souhait pour certaines structures participantes d'engager un partenariat avec le Parc national des Pyrénées (notamment un partenariat entre le PNP et Migradour puis entre le PNP et l'Agence de l'Eau Adour Garonne)

Présentation de la Charte et de son élaboration

Mademoiselle Audrey BUTTIFANT, chargée de mission charte du PNP, assiste à l'ensemble des 6 commissions et assure la transversalité. Elle assiste aussi aux réunions d'informations que le Parc national des Pyrénées mène auprès des conseils municipaux qui le souhaitent. Elle est l'interlocuteur privilégié sur la charte.

Mlle BUTTIFANT fait une présentation du contexte global de l'élaboration de la charte (cf. document joint) qui va s'appliquer sur les 86 communes :

- La loi, le décret, la charte,
- Qui élabore la charte ?
- Les objectifs de la charte,
- Le plan de la charte,
- Le calendrier,
- Les groupes de travail thématiques.

Explication sur la charte

Il est souligné que les différents documents de planification mis en œuvre sur le territoire devront se mettre en compatibilité avec la charte, projet d'une durée de validité de 15 ans, alors même que les diverses réglementations définissent déjà des délais qui sont différents.

Dans la zone cœur, la réglementation sera stricte mais, les activités pastorales ou la pêche qui existaient déjà subsistent. Sur l'aire d'adhésion, la charte n'a pas de valeur réglementaire elle suivra le droit commun. Sur l'aire d'adhésion la charte ne portera que des orientations de mise en valeur et de développement durable.

En ce qui concerne la zone cœur et les plans de gestion piscicole dans la zone cœur, il faudra que chaque fédération et APPMA qui souhaiteront s'associer à la réflexion travaillent sur les modalités d'application de la réglementation sur la pêche et les alevinages.

Il est rappelé que les travaux en zone cœur seront traités dans un groupe transversal spécifique.

Présentation de la thématique « eau »

Monsieur OSPITAL présente la thématique « Eau » sur le territoire du PNP (cf. document joint)

- Un réseau hydraulique dense avec environ 1560 km de cours d'eau (318 km en zone cœur dont de nombreux lacs)
- Une pluviométrie importante entre 1500 et 2000 mm par an
- Les bassins versants dont le plus important est celui de l'Adour
- Les zones classées : la zone cœur, les réserves naturelles nationales du Néouvielle et d'Ossau, la réserve naturelle régionale d'Aulon et une partie de la réserve naturelle régionale du Pibeste
- Quelques arrêtés de biotope et Natura 2000
- Les rivières classées (circulation des poissons migrateurs) et rivières réservées (cours d'eau sans autorisation ou concession données pour les entreprises hydrauliques nouvelles) et classements piscicoles (1ère catégorie ou 2^e catégorie)
- Les nombreux milieux différents dans le Parc national des Pyrénées
- Les différentes activités :
 - o L'hydroélectricité
 - o Les activités pastorales (cabanes), touristiques (refuges et stations de ski, sports d'eau, thermalisme), la pêche
 - o Les activités forestières
 - o Les activités d'aménagement des cours d'eau (entretien des berges et des rivières), entretien des routes et des espaces urbains
 - o L'eau domestique (eau potable, captage, rejet)
- Les directives cadre européen (DCE) et lois (loi 2006-1772), SDAGE Adour Garonne, SAGE, Commission locale de l'eau (CLE)
- Les documents de gestion.

Débat sur la présentation de la thématique « eau » :

Des points non pas été abordés dans la présentation mais il serait nécessaire de les approfondir :

- Irrigation : l'utilisation de l'eau à des fins d'irrigation est encore énormément pratiquée dans certaines vallées, on trouve encore de nombreux canaux en activité. Pour exemple, en 2005 les agriculteurs envisageaient d'utiliser l'eau du Gave pour arroser les prairies. L'irrigation est gérée par un arrêté préfectoral que reçoivent les mairies ;

- Certains participants ont regretté la faible participation des valléens à ce groupe de travail. Il est alors demandé aux équipes du PNP de bien vouloir veiller à ce qu'ils soient mieux représentés lors de la prochaine réunion.

Les points forts du débat :

- Il est demandé que les objectifs que se donnera collectivement le groupe de travail « eau » soient très précis, tout en veillant à ne pas refaire le SDAGE ou un autre document de planification ;
- La charte devra établir une partie descriptive avec l'état des lieux (ensemble des usages, objectifs des communes, synthèse des données existantes sur le territoire) et une partie objective (développement durable, objectifs sociaux). L'objectif principal étant bien de savoir si on peut faire mieux ou différemment en aire d'adhésion que hors aire d'adhésion.
- Les participants soulignent un manque d'information des collectivités locales et des populations sur les réglementations sur l'eau et sur le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE). Ils émettent le souhait qu'il puisse y avoir davantage de transparence et d'information sur ces sujets. Afin de répondre à cette demande une présentation du SDAGE sera faite lors de la prochaine réunion du groupe de travail.
- Les collectivités locales, ont souhaité que la charte prenne plus précisément en compte des thématiques telles que les ressources en eau (captages...), l'assainissement, les centrales, les micro-centrales, les activités agricoles, les activités touristique, en s'adaptant aux différentes réglementations et en trouvant des compromis.

Explication sur la Directive Cadre Européenne :

Dans le cadre de la transposition de la DCE en droit français, la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA), le préfet établira une liste de réservoirs biologiques qui seront des cours d'eau appelés « pépinières » essentiels pour la reproduction des poissons migrateurs. Le but de cette réflexion étant d'effacer tout obstacle à la migration ou encore de revaloriser des débits réservés ou bien de données des indicateurs biologiques des cours d'eau (autocontrôle des stations d'épuration ou contrôle extérieur).

Une contribution écrite est proposée aux participants :

Un questionnaire a été distribué à chacun des participants afin qu'ils puissent s'exprimer sur leurs attentes et définir d'ores et déjà quelques objectifs qu'ils verraient pouvoir être inscrits dans la charte.

Ce questionnaire sera analysé par les services du Parc national des Pyrénées et une synthèse de ces contributions sera proposée lors de la prochaine réunion.

Eléments d'ambiance :

De manière générale la réunion s'est déroulée dans un esprit participatif, l'ensemble des personnes présentes ont montré un réel intérêt à la construction de la charte. Cette première réunion a permis à chacun de se connaître, d'exposer ses arguments et son positionnement dans le cadre des travaux d'élaboration la charte et ce dans un climat convivial. A ce stade il était difficile d'aller plus loin, les prochaines réunions devraient permettre de commencer à poser les priorités et à développer les orientations.

Calendrier

La prochaine réunion est fixée au 1^{er} février de 14h30 à 17h30 à Oloron Sainte Marie.

Pièces jointes au compte rendu :

Pj1 : Diaporama présenté en séance relatif à la démarche de l'élaboration de la charte et à la présentation de la thématique « eau » sur le territoire du Parc national des Pyrénées

Pj2 : Calendrier d'élaboration de la charte